

les aides financières en rénovation énergétique

Merci de patienter un instant,
le webinaire va bientôt
commencer.

02/07/2021



CREAQ
Acteur de la transition énergétique



Le CREAQ en quelques mots

Le Creaq est une association Loi 1901 dont l'objet est de promouvoir les principes du développement durable, les énergies renouvelables, la sobriété énergétique et l'éco-construction.



Pôle Energie



Pôle Eau



Pôle Précarité
énergétique



Pôle Education à
l'environnement



Pôle Santé/Habitat



Pôle Formations



Sommaire

- 1^{ère} partie

- La TVA à 5,5 %
- Ma prime Rénov (anciennement CITE)
- Les certificats d'économie d'énergie
- L'éco-prêt à taux zéro

- 2^{ième} partie

- Les aides de l'ANAH
- La CARTTE
- MaRénov Bordeaux Métropole
- L'aide de la Région Nouvelle Aquitaine
- Les autres aides



La qualification RGE

- Pour bénéficier des aides, les travaux doivent être obligatoirement réalisés par des artisans RGE.
- Annuaire des pro RGE :
 - www.faire.fr

RECONNU
GARANT
ENVIRONNEMENT
RGE

FAIRE
TOUS ÉCO-COMFORTABLES



Des critères techniques à respecter

- **Quelques exemples :**

- Isolation des combles : $R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Soit environ 30 cm d'isolant soufflé

- Isolation des murs : $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Soit environ 12 cm d'isolant

- Installation d'un poêle à granulés
Flamme verte 7 ou équivalent*

....



Les plafonds de ressources

(calculé sur le revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition)

Nbre de personnes du ménage	Bleu	Jaune	Violet	Rose
1	14 879 €	19 074 €	29 148 €	>29 148 €
2	21 760 €	27 896 €	42 848 €	>42 848 €
3	26 170 €	33 547 €	51 592 €	>51 592 €
4	30 572 €	39 192 €	60 336 €	>60 336 €
5	34 993 €	44 860 €	69 081 €	>69 081 €
Par pers sup	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	



Les travaux éligibles

- **Isolation**

- Des toitures / combles
- Des murs
- Des sols
- Parois vitrées

- **Chauffage**

- Chaudières à condensation
- Pompes à chaleur (sauf clim réversibles)
- Poêles à bois / inserts / chaudières

- **Energies renouvelables**

- Chauffage / Chauffe eau solaire
- Panneaux solaires photovoltaïques (uniquement Bordeaux Métropole)
- Chauffe-eau thermodynamiques

- **Divers**

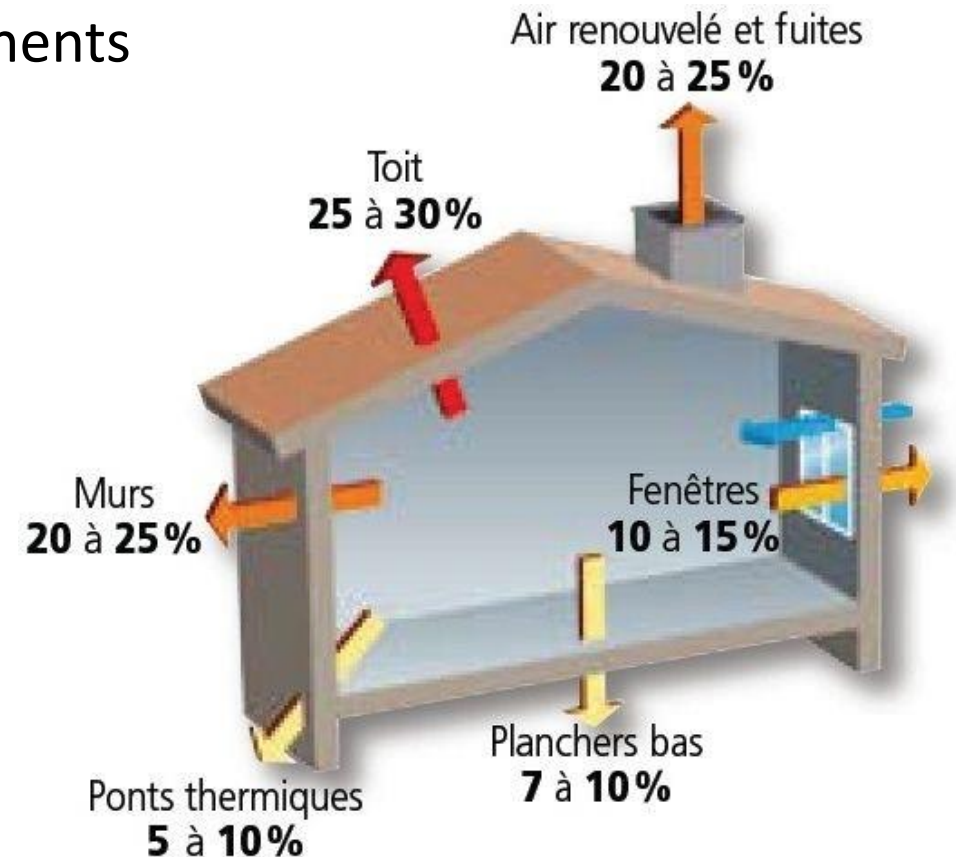
- VMC
- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Audit énergétique
- ...

- **Les projets de rénovation globale**



Qu'est ce qu'une rénovation globale ?

- Dans le cadre d'une rénovation globale, **un audit énergétique** est réalisé de façon à :
 - orienter vers les choix techniques les plus pertinents
 - évaluer le gain énergétique après travaux
- **Plusieurs paliers :**
 - Objectif de 55% d'économie d'énergie après travaux
 - Etiquettes A et B du DPE
 - Niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation)





La TVA à 5,5%

Sans conditions de ressources

- TVA à 5,5 % :
Pour les travaux de rénovation énergétique
- TVA à 10 % :
Pour les travaux de rénovation courants (peinture, cuisine ...)
- TVA à 20 % :
Pour le neuf (construction neuve, extension, surélévation ...)



Ma Prime Rénov

Dispositif d'Etat



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète



Ma Prime Rénov

Dispositif d'Etat

Sans conditions de ressources

- Pour les propriétaires occupants et bailleurs
- Pour les résidences principales
- Montant calculé selon un critère de ressource
- La prime est versée à l'issue des travaux



Ma Prime Rénov

Travaux réalisés de façon individuelle

Sans conditions de ressources

• Isolation

Equipements éligibles	Bleu	Jaune	Violet	Rose
Isolation des murs par l'extérieur	75€/m ²	60€/m ²	40€/m ²	15€/m ²
Isolation des murs par l'intérieur	25€/m ²	20€/m ²	15€/m ²	7€/m ²
Isolation des rampants de toiture	25€/m ²	20€/m ²	15€/m ²	7€/m ²
Isolation des toitures terrasses	75€/m ²	60€/m ²	40€/m ²	15€/m ²
Isolation des parois vitrées	100€ / équipement	80€ / équipement	40€ / équipement	-



Ma Prime Rénov

Travaux réalisés de façon individuelle

Sans conditions de ressources

• Chauffage

Equipements éligibles	Bleu	Jaune	Violet	Rose
Chaudière gaz très haute performance énergétique	1 200 €	800 €	-	-
Pompe à chaleur Air-Eau	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
Chauffe-eau solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
Système solaire combiné	10 000€	8 000 €	4 000 €	-
Poêle à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-
Poêle à granulés	3 000 €	2 500 €	1 500 €	-
Chaudière à granulés	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
Foyer fermé et insert	2 000 €	1 200 €	600 €	-



Ma Prime Rénov

Travaux réalisés de façon individuelle

Sans conditions de ressources

- La rénovation globale

Equipements éligibles	Bleu	Jaune	Violet	Rose
Forfait Rénovation Globale	ANAH	ANAH	7 000 €	3 500 €
Bonus Sortie de passoire	1 500 €	1 500 €	1 000€	500 €
Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	1 500 €	1 500 €	1 000€	500 €
Forfait « Assistance à Maitrise d’Ouvrage »	150 €	150 €	150 €	150 €
Audit Energétique	500 €	400 €	300 €	-



Ma Prime Rénov

Travaux réalisés de façon individuelle

Sans conditions de ressources

Les formations pour réaliser des audits énergétiques éligibles à MaPrimeRénov :

- Feebat MOE 5A 5B
- DynaMOE

L'utilisation d'un logiciel de diagnostic thermique :

- CAP Rénov +
- BAO Promodul
- Pleiades Comfie
- ...



Ma Prime Rénov Copropriété

Travaux réalisés sur les parties collectives

Sans conditions de ressources

AMO obligatoire – 35 % d'économie d'énergie minimum – prime versée au Syndic

Travaux éligibles	Bleu	Jaune	Violet	Rose
Travaux permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35 %	25 % du montant des travaux – 3750 € max / logement			
Bonus Sortie de passoire	500 € / logement			
Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)	500 € / logement			
Assistance à Maitrise d'Ouvrage (Obligatoire)	180 € / logement			
Primes individuelles	1500 € / logement	750 € / logement	-	-



Ma Prime Rénov

Sans conditions de ressources

Parcours usager :

- Création d'un compte et dépôt de la demande d'aide sur www.maprimerenov.gouv.fr
- Confirmation de l'attribution et du montant de l'aide
- Réalisation des travaux
- Transmission de la facture via le compte demandeur
- Réception de MaPrimeRénov' (3 mois au plus tard)



Les certificats d'économie d'énergie





Les certificats d'économie d'énergie

Sans conditions de ressources

- Pour les propriétaires occupants, bailleurs, SCI, entreprises ...
- Pour les résidences principales et secondaires, bâtiments tertiaires etc ...



Les certificats d'économie d'énergie

Sans conditions de ressources

- Basé sur le principe du pollueur – payeur
 - Financé par les fournisseurs d'énergie (EDF, Total ...)
- Versé sous forme de « primes » après travaux
 - Bons d'achats, chèques.
- Le montant des primes diffèrent d'un fournisseur d'énergie à l'autre
 - Faites un simulation sur nr-pro.fr



Les certificats d'économie d'énergie

Sans conditions de ressources

- Les « primes coup de pouce » isolation

	Bleu	Jaune	Violet	Rose
Isolation toitures et combles	12 €/m ²	10 €/m ²		
Isolation des planchers bas	12 €/m ²	10 €/m ²		



Les certificats d'économie d'énergie

Sans conditions de ressources

- Les « primes coup de pouce » chauffage

	Bleu	Jaune	Violet	Rose
Pompe à chaleur	4000 €		2500 €	
Poêle à bois / insert	800 €		500 €	
Chaudière bois	4000 €		2500 €	
Système solaire combiné	4000 €		2500 €	
...				



L'éco-prêt à taux zéro





L'Eco-prêt à taux zéro

Sans conditions de ressources

- Eligibles aux propriétaires occupants, bailleurs, SCI, syndicats de copro
- Prêt à 0% pouvant aller jusqu'à 30 000 €
 - Durée maximum de remboursement : 15 ans

	Action seule	Bouquet de travaux		Performance énergétique globale	Assainissement non collectif
		2 travaux	3 travaux ou +		
Montant maximal du prêt	15 000 €	25 000 €	30 000 €	30 000 €	10 000 €



Exemple

- **Le contexte :**

- Un couple avec 2 enfants
- Maison individuelle
- RFR = 50 000 € (violet - intermédiaire)

- **Les travaux :**

- Isolation des combles perdus (100 m²) : 3000 €
- Remplacement de 8 fenêtres : 8000 €
- Pompe à chaleur air/eau : 13000 €
- VMC simple flux : 1000 €

Coût total : 25 000 € TTC



Exemples

- Les aides financières

	Coût			
		MaPrimeRénov	CEE	Eco-prêt à taux zéro
Isolation combles (100m ²)	3000 €	-	1000 €	25 000 €
Remplacement fenêtres	8000 €	320 €	400 €	
Pompe à chaleur air-eau	13000 €	2000 €	2700 €	
VMC	1000 €	-	150 €	
Total	25 000 €	2320 €	4250 €	

- **Total des aides : 6 570 €**
- **Reste à charge : 18 430 €**
- **L'ensemble finançable par un ECOPTZ 139 €/mois sur 15 ans**



QUESTIONS / REPOSSES



Les aides de l'ANAH





Les aides de l'ANAH

Sous conditions de ressources

Nbre de personnes du ménage	Bleu	Jaune	Violet	Rose
1	14 879 €	19 074 €	29 148 €	>29 148 €
2	21 760 €	27 896 €	42 848 €	>42 848 €
3	26 170 €	33 547 €	51 592 €	>51 592 €
4	30 572 €	39 192 €	60 336 €	>60 336 €
5	34 993 €	44 860 €	69 081 €	>69 081 €
Par pers sup	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	



Les aides de l'ANAH

Sous conditions de ressources

Pour les propriétaires occupants : ANAH Sérénité

- Subvention de **50% ou 35% sur l'ensemble des travaux**
- Prime « habiter mieux » jusqu'à 3000 € supplémentaire
- Subventions supplémentaires des collectivités locales

- Objectif : 35 % d'économie d'énergie

- Dossier suivi par un opérateur ANAH : INCITE sur Bordeaux Métropole



Les aides de l'ANAH

Sous conditions de ressources

Pour les propriétaires bailleurs

- Taux de subvention : 25 % - plafond à 15 000€
- Plusieurs primes complémentaires possibles:
 - Prime « habiter mieux » de 1 500 €
 - Prime de réduction de loyer
 - Prime de réservation aux publics prioritaires ...
- Des engagements à respecter:
 - Plafonds de loyers
 - Niveau de ressources des locataires
 - ...



La Caisse d'Avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique



CARTTE

Caisse d'Avances pour
la Rénovation Thermique &
la Transition Énergétique



La CARTTE

Sous conditions de ressources

- Soumis à conditions de ressources
- Lever les freins financiers qui contraignent la prise de décision par les particuliers de réaliser des travaux importants
- Contractualiser avec le propriétaire occupant le remboursement direct par les collectivités et les financeurs à PROCIVIS Gironde, gestionnaire de la CARTTE.
- Concrètement :
 - verser une somme suffisante pour permettre le démarrage des travaux
 - Avancer les subventions auxquelles est éligible un propriétaire occupant : Anah, Collectivités locales (Département, Bordeaux Métropole, communes ...) ou autres financeurs éventuels



L'aide de Bordeaux Métropole



L'aide de Bordeaux Métropole

Sous conditions de ressources



- Une condition de ressource : RFR < 80 000 €
- Eligibles aux propriétaires occupants et bailleurs
- Pour les maisons individuelles sur Bordeaux Métropole
- Une subvention pouvant aller jusqu'à 6000 €

L'aide de Bordeaux Métropole



Sous conditions de ressources

	Action	Montant subvention
Isolation (toit, murs, sol)	1 poste	50 % - 1500 € max
	2 postes	50 % - 2500 € max
	3 postes	50 % - 3500 € max
Chauffage et ventilation (en complément d'isolation)	VMC	+ 500 €
	Chaudière gaz	+ 500 €
	Pompe à chaleur	+ 600 €
	Poêle bois / Insert	+ 600 €
Solaire	Chauffe eau solaire ou photovoltaïque	50 % - 1000 € max
Réno globale	Rénovation BBC	50 % - 6000 € max



L'aide de la Région Nouvelle Aquitaine





Les aides de la Région Nouvelle Aquitaine

Sans conditions de ressources

Tous les particuliers sans conditions de ressources sont éligibles :

- Propriétaires occupants leurs résidences principales
- Propriétaires bailleurs (jusqu'à 5 logements maximum loués ou à louer, hors location saisonnière)
- Propriétaires accédant



Les aides de la Région Nouvelle Aquitaine

Sans conditions de ressources

Audit énergétique – 1000 €

- professionnels disposant de la mention RGE dans le domaine des audits énergétiques et architectes référencés dans la catégorie « audit énergétique » du site www.faire.gouv.fr

Accompagnement travaux et suivi post travaux – 800 €

- prestataires préférentiellement référencés sur le site www.faire.gouv.fr

Maitrise d'œuvre – 1200 €

- entreprise, architecte ou bureau d'études préférentiellement référencé(e) sur le site www.faire.gouv.fr



Les aides de la Région Nouvelle Aquitaine

Sans conditions de ressources

- 1 – le particulier prend contact avec un conseiller FAIRE
le conseiller FAIRE « active » le dossier auprès de la région
- 2 – Le particulier choisi son professionnel sur la base d'un devis et lui donne mandat
- 3 – Le professionnel dépose le dossier de demande d'aide auprès de la région
- 4 – Le professionnel réalise la prestation et facture le particulier en déduisant le montant de l'aide
- 5 – L'aide est versé au professionnel



Les aides de la Région Nouvelle Aquitaine

Sans conditions de ressources

Pour plus d'infos :

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/accompagnement-pour-la-renovation-energetique-globale-performante-et-bas-carbone-de-lhabitat-prive>



Les autres aides

- **Exonération partielle ou totale de la taxe foncière**

- Pour des travaux sup à 10 000 €, sur les communes de :
 - Bègles - 50 %
 - Prignac et Marcamps – 100 %
 - Guitres – 50 %
 - Canéjan – 50 %
 - Eglisottes et Chalaures – 50%
 - Bernos – 100 %
 - St Léger de Balson – 100 %
 - Libourne – 50%

- **Dispositif d'aide de la ville de Bordeaux**

- 2500 € max / sous conditions de ressources

- **Prime à l'investissement pour les panneaux solaires photovoltaïques**

- En autoconsommation avec revente de surplus

- **Sur Bordeaux Métropole : Accompagnement des MO et entreprises pour une rénovation performante en maison individuelle**

<https://marenov.bordeaux-metropole.fr/2021/04/22/maitres-doeuvre-entreprises-beneficier-dun-accompagnement-pour-une-renovation-performante-de-votre-chantier-de-maison-individuelle/>



Récapitulatif

- **Les aides directes :**

- *Sans conditions de ressources*

- La TVA à 5,5 %
 - Les certificats d'économie d'énergie
 - Ma Prime Rénov
 - Les aides de la Région Nouvelle Aquitaine

- *Sous conditions de ressources*

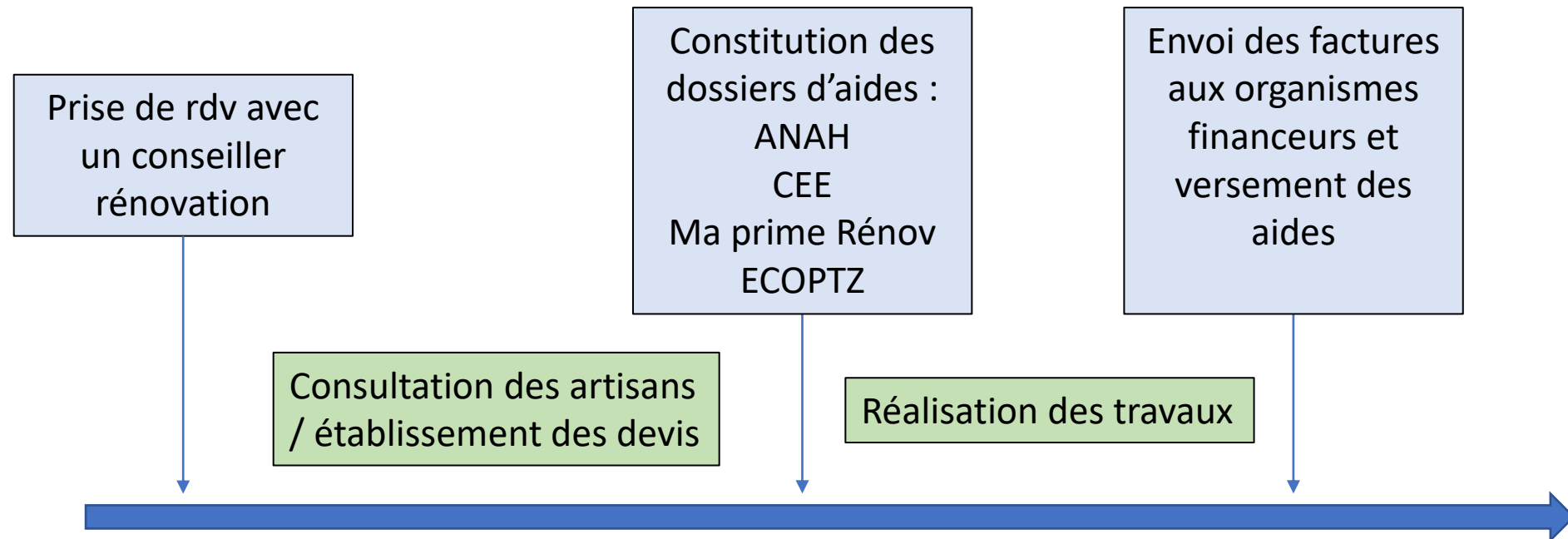
- Les aides de l'ANAH
 - L'aide de Bordeaux Métropole

- **Un prêt :**

- L'éco-prêt à taux zéro



Les démarches





Exemples

- **Le contexte :**

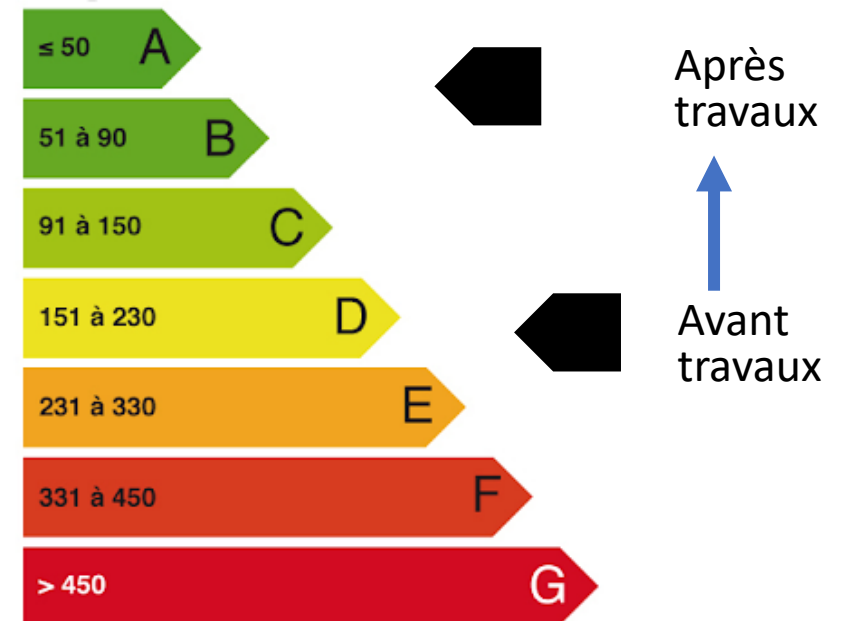
- Un couple avec 2 enfants
- Maison individuelle sur Bordeaux Métropole
- RFR = 50 000 € (violet - intermédiaire)

- **Les travaux :**

- Isolation des combles perdus (100 m²) : 3000 €
- Isolation des murs par l'extérieur : 25 000 €
- Remplacement de 8 fenêtres : 8000 €
- Chaudière à condensation : 5000 €
- VMC : 1000 €

Coût total : 42 000 € TTC

Economies d'énergie sup à 55%
Atteinte du niveau BBC





Exemples

- **Les aides financières**

	Coût	Aides financières		
		Ma prime Rénov	CEE	Bordeaux Métropole
Isolation combles (100m ²)	3000 €	8 000 €	1000 €	6 000 €
Isolation des murs par l'ext	25 000 €		2600 €	
Remplacement fenêtres	8000 €		400 €	
Chaudière à condensation	5000 €		600 €	
VMC	1000 €		150 €	
total	42 000 €		4750 €	

- **Total des aides : 18 750 €**

- **Reste à charge : 23 250 € - finançable par un ECOPTZ**

130 €/mois sur 15 ans



Comment s'y retrouver ?

- Contacter le conseiller FAIRE référent du territoire :
www.faire.gouv.fr



- Faire une simulation sur Simul'aides :
www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaidess

Le guide ADEME des aides financières :
<https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4108-aides-financieres-2021-9791029717048.html>

Merci de votre
attention



CREAQ
Acteur de la transition énergétique

